



# COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

## Fin juin la canicule pointe à l'horizon. Que faire alors?

**COSSONAY** Une canicule, ou vague de chaleur, est un phénomène météorologique de températures de l'air anormalement fortes, diurnes et nocturnes, se prolongeant de plusieurs jours à quelques semaines, dans une zone relativement étendue. Elle survient avec un réchauffement très important de l'air, ou avec une invasion d'air très chaud (exemple en Europe: le sirocco en provenance du Sahara) qui provoque notamment une baisse significative de l'amplitude thermique entre le jour et la nuit, la chaleur s'accumulant plus vite qu'elle ne s'évacue.

En Suisse, un avis de canicule est émis par MétéoSuisse lorsque l'on prévoit, pendant trois jours au moins, des températures diurnes supérieures à 33° - 34° C et de 20° à 25° C pendant la nuit.

Ces périodes de grandes chaleurs peuvent s'avérer nuisibles, voire mortelles pour certains groupes de la population. Les problèmes de santé dus à une canicule touchent principalement le système cardio-vasculaire et les voies respiratoires. La cause est une détérioration de la régulation thermique: les personnes ne transpirent pas assez et ne ressentent pas suffisamment la sensation de soif.



### Que font les administrations?

Dans notre canton, le Service de la santé publique prépare chaque année la veille sanitaire du «plan cantonal canicule» qui prévoit l'information à la population, aux autorités communales et aux professionnels de la santé ainsi que l'organisation d'un système de surveillance et d'alerte pendant la période allant du 1er juin au 31 août.

À Cossonay, la démarche inclut une information à la population et aux entreprises de la localité par voie de presse, puis affichée au pilier public. Parallèlement, la Municipalité identifie des personnes potentiellement vulnérables et âgées de plus de 75 ans, les contacte individuellement par écrit et par téléphone.

Si le plan canicule est activé sur ordre du canton par les préfectures, les Autorités communales mettent en place un système de visiteurs communautaires dont le but est de constituer une première ligne de prévention des conséquences de la chaleur sur la santé. Les visites, assurées en uniforme par Isabelle Pahud

et Mary-José Reymond, se concentrent sur celles et ceux qui ont annoncé leur intérêt pour une telle démarche. Ces visites – qui pourraient aussi être soutenues par des membres de CossAïnés – créent un lien social rassurant pour les personnes exposées et donnent la possibilité aux intervenantes de conseiller et de répondre aux questions.

### Symptômes et trois règles d'or à suivre

Un coup de chaleur se manifeste par une certaine faiblesse, de la confusion, des vertiges, des nausées et des crampes musculaires. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a émis un flyer qu'on peut commander ou télécharger ([www.canicule.ch](http://www.canicule.ch)) et qui indique les règles d'or à suivre en cas de canicule.

**A) Eviter les efforts physiques:** il s'agit de réduire au maximum l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée et de privilégier les lieux ombragés.

**B) Eviter la chaleur - se rafraîchir:** important de fermer les fenêtres et les volets durant la journée; aérer la nuit; porter des vêtements légers; rafraîchir l'organisme en prenant des douches froides, en posant des linges froids sur le front, la nuque, pieds et mains.

**C) Boire beaucoup - manger léger:** boire au moins 1,5 litre (l'eau est le meilleur désaltérant) par jour à intervalles réguliers sans attendre d'avoir soif; prendre des repas froids et rafraîchissants tels fruits, salades, légumes et produits laitiers; veiller à consommer suffisamment de sel.

En cas de doute, il est recommandé de contacter un médecin de garde ou le N° 144.

### En conclusion

La canicule concerne toutefois l'ensemble de la population. Aussi la Municipalité remercie chaque habitant et personne travaillant à Cossonay ou à Allens de porter un regard attentif à ses proches, ses voisins, ses collègues et de contacter le Greffe municipal ou les services sanitaires en cas de nécessité. ■

# COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



## Décisions du Conseil communal

Lors de sa séance du 18 juin dernier, le Conseil communal a adopté le préavis 01/2018 relatif au projet de changement de la conduite d'eau potable, construction de collecteurs d'eaux claires et usées, création de trottoirs, mise à niveau des services et réfection de la chaussée au chemin du Stand, le préavis 02/2018 relatif au projet de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées, création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Nord), le préavis 03/2018 sur les comptes de l'année 2017 et le préavis 04/2018 sur la gestion de la Municipalité pendant l'année 2017. La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 24 septembre 2018 à 20h15, en la Maison de Ville. Nous rappelons que ces séances sont publiques. Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs pourront être consultés sur le site [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch) ou sollicités au Greffe municipal dès le 7 septembre 2018.

## Administration communale - horaires d'été

La Municipalité rappelle que ses services administratifs sont ouverts de la manière suivante durant les vacances scolaires d'été. **Greffe municipal et Service technique:** l'horaire d'ouverture de ces deux services reste inchangé durant toute la période estivale, soit de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00. **Bourse communale:** la Bourse communale sera ouverte uniquement le matin, de 8h00 à 11h30, du lundi 23 juillet au vendredi 10 août 2018. Reprise de l'horaire habituel dès le lundi 13 août 2018. **Office de la population:** l'ouverture tardive de l'Office de la population, les jeudis après-midi de 17h00 à 18h30 est supprimée pour toute la durée des vacances scolaires, soit du jeudi 12 juillet au jeudi 23 août 2018 inclus. Il est exceptionnellement possible d'être reçu sur rendez-vous en dehors de ces heures. Nous remercions la population pour sa compréhension. **Centre de tri des déchets:** l'horaire d'ouverture de ce service reste inchangé durant toute la période estivale: *Lundi:* de 10h à 12h et de 17h à 19h. / *Mardi:* fermé. / *Mercredi:* de 10h à 12h et de 15h à 19h. / *Jeudi:* de 16h à 18h. / *Vendredi:* de 14h à 19h. / *Samedi:* de 9h à 11h30 et de 13h à 16h (horaire de l'après-midi: du 1er avril au 31 octobre).

## Ouvertures estivales de la Bibliothèque

Juillet: mardi 3 / mercredi 4 / samedi 7 / mardi 17 / samedi 28  
Août: mardi 7 / samedi 18 / samedi 25 / mardi 28 / mercredi 29  
Mardi: 15h30-19h30 / mercredi: 14h-17h / samedi: 9h30-11h30

## Fête nationale: fermeture de l'Administration

Tous les services de l'Administration communale, y compris le Centre de tri des déchets, seront fermés le mercredi 1er août 2018, jour de la fête nationale. Nous profitons de rappeler à la population que les festivités liées à la fête nationale auront lieu le 31 juillet 2018. Les informations usuelles suivront par les sociétés locales en charge de l'organisation.

## Marché estival - Commission Agenda 21

La commission communale Agenda 21 organise durant l'été, un marché convivial sur le parking de la Vy Neuve, en fin d'après-midi du mercredi. Les dates retenues sont les 4 juillet, 8 août et 5 septembre 2018. Vous pourrez y découvrir des stands d'artisans locaux et profiter d'une petite restauration et d'une buvette.

## Cantine scolaire PAMtine

La cantine scolaire PAMtine est ouverte en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour tous les enfants scolarisés de la 1P à la 6P, domiciliés et/ou enclassés à Cossonay. Des

surveillants prennent en charge les enfants au collège des Chavannes ou à la Gare routière et les raccompagnent pour le retour. Informations au: 021 863 22 00.

## Accueil parascolaire Goutine

Nous rappelons aux parents d'élèves de 5 et 6P scolarisés ou domiciliés à Cossonay qu'une structure d'accueil est en place, dans les locaux de la protection civile au PAM 3, pour accueillir les enfants après l'école et jusqu'en début de soirée, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 15h10 à 18h30.

## Usage des tondeuses à gazon

La Municipalité rappelle que le règlement de police interdit la réalisation de travaux bruyants (tondeuse à gazon, tronçonneuse, scie circulaire, meule etc.) entre 12h et 13h, ainsi qu'à partir de 19h jusqu'à 7h, respectivement 8h le samedi. Cette interdiction court aussi du samedi dès 17h au lundi à 7h.

## Emondage des haies - taille des arbres & arbustes

La Municipalité rappelle aux propriétaires et gérants dont les bien-fonds aboutissent aux routes cantonales et communales qu'ils sont tenus d'émonder les haies et d'élaguer les arbres en fonction des prescriptions en vigueur. ■

LA MUNICIPALITÉ



PUB



## COSS-AÎNÉS INFO PRO SENECTUTE

PLUS FORTS ENSEMBLE

Activités à Cossonay pour les seniors, mois de juillet-août 2018

### VENEZ PASSER UN DIMANCHE EN AGREABLE COMPAGNIE!

**22 juillet à 11h30 - TABLE REGIONALE à la Grande Salle de Sullens!**  
Gaspacho, rôti de porc à la broche et ses accompagnements, dessert.  
Participation 20 frs, boissons comprises.  
Renseignements et inscriptions jusqu'au 18 juillet auprès de Lucia Keller  
021 861 18 32 et Rémy Dupuis 079 622 24 86.  
Transport à disposition sur demande.

### Pas de rendez-vous jeux en juillet et août.

### Tables d'hôtes

Inscriptions 48h à l'avance auprès de l'hôtesse, transport à disposition.  
Participation 15 frs. Table au bistrot 16 frs.

Table Surprise	samedis 14 juillet et 18 août	Ariane Chevrain
Petite Rue 13	dimanches 22 juillet et 26 août	021 861 42 35
Table au bistrot	mardis 3 juillet et 7 août	Lucia Keller
Restaurant PAM		021 861 18 32

**Groupe de marche:** renseignements et inscriptions auprès de Marlyse Landry 079 562 87 64.

**Jeudi 5 juillet - Le Chasseron.** Randonnée exigeante réservée aux bons marcheurs. (inscription obligatoire jusqu'au 21 juin, au plus tard!)

**Groupe de balade (1 heure):** tous les lundis, RdV Espace Landry 9h00. Renseignements auprès de Françoise Martelli 021 861 22 23.

### Pas de gym des aînés en juillet et août.

**Pas de Nordic Walking:** en juillet et août. Reprise le 28 août.

Renseignements généraux auprès de l'animatrice régionale  
Christine Logoz, 024 425 78 36 ou 079 501 46 25.